

# Conditions particulières de ventes pour les séjours linguistiques à l'étranger

(édition de septembre 2023 - à conserver par le client)

L'organisme HR INSTITUTE LANGUAGE SCHOOL dont le siège est situé Route de Matignon, 97160 Le Moule, est une SARL immatriculée SIRET 794 670 653 00011. Son enseigne est HR LANGUAGE SCHOOL.

Toute inscription implique l'acceptation des conditions particulières de réservation et de vente telles qu'énoncées ci-après

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour adhérer, vous devez vous inscrire sur place en ligne via nos formulaires d'inscription. Chaque année, vous devez régler des montants des adhésions/inscriptions annuelles.

À réception de votre adhésion, nous vous adresserons une facture/reçu et le contrat pour les séjours. Ce contrat devra nous être retourné daté et signé ; et s'il y a lieu, les dates de réunions d'information et réunions de préparation aux séjours environ 3 semaines avant le début du séjour (le solde devant être acquitté). Nous vous donnerons votre carnet de voyage en ligne comprenant la convocation de départ avec heure et lieu de rendez-vous ainsi que divers éléments concernant le séjour du participant..

### Inscription par comité d'entreprise ou service social

Les réservations effectuées par un comité d'entreprise ou service social doivent faire l'objet d'un écrit et d'un contrat de réservation précisant les effectifs et les séjours réservés, leur prix, la date de confirmation des réservations qui deviennent alors inscriptions fermes et définitives, et les conditions de règlement. Les inscriptions effectuées par le comité d'entreprise ou service social obéissent aux règles définies par les conditions particulières de réservation et de vente des séjours.

## FORMALITÉS ADMINISTRATIVES POUR LES SÉJOURS À L'ÉTRANGER

Chaque participant de nationalité française doit se munir d'une carte nationale d'identité en cours de validité ou d'un passeport en cours de validité ainsi que l'autorisation de sortie de territoire.. Il appartient aux participants de nationalité étrangère de se munir des documents d'identité obligatoires. Les participants devront prendre à leur charge tous les frais supplémentaires causés par la non présentation de ces documents au départ et ne pourront prétendre à aucun remboursement du séjour en cas de non participation.

## FORMALITÉS SANITAIRES, ASSISTANCE MÉDICALE & SOINS MÉDICAUX

Pour que notre centre puisse accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, la partie médicale du formulaire d'inscription doit être complétée au moment de l'inscription, au plus tard 4 semaines avant le départ. Tout problème médical connu ou traitement en cours doit être signalé par écrit pour ne pas mettre en danger la santé du participant. L'état de santé ne doit pas empêcher le participant d'effectuer de façon normale et autonome un séjour (déplacements, activités, vie en collectivité), sauf avec l'accord du responsable ou président de HR LANGUAGE SCHOOL. Dans l'éventualité d'une absence d'information, le participant s'expose, à ses frais, à son retour anticipé.

Pour les séjours en Europe, les participants devront se munir de la carte européenne d'assurance maladie délivrée par la Caisse de Sécurité Sociale des parents ou tuteur légal, en vue de l'éventuelle prise en charge de frais de santé. A l'étranger, chaque participant doit être couvert par son assurance, ou souscrire une assurance supplémentaire au sein de notre organisme.

### Modalités de règlement & tarifs

- **Règlements** : le séjour doit être réglé en totalité au plus tard 30 jours avant le départ sauf règlement en plusieurs mensualités (échéances fixées par le contrat signé). Pour les inscriptions à moins de 30 jours du départ, le prix total du séjour doit être réglé au moment de la réservation. Les règlements peuvent être effectués par prélèvement bancaire, espèces, carte bancaire (VISA ou Mastercard), virement. Attention ! Tout professionnel en situation de retard de paiement sera débiteur de plein droit, à notre égard, d'une indemnité forfaitaire de 40€, pour frais de recouvrement, en sus des indemnités de retard. Le centre se réserve le droit d'annuler le séjour sans mise en demeure et sans recours pour défaut de paiement du solde à la date du départ du séjour.

- **Tarifs** : les tarifs publiés dans nos brochures ou site internet sont donnés à titre indicatif, et peuvent faire l'objet de modifications en fonction des fluctuations des parités monétaires pour les séjours à l'étranger, des coûts de transports liés notamment au coût des carburants, du taux de TVA et taxes en vigueur. Nous nous réservons le droit d'appliquer toutes modifications aux prix publiés, après en avoir informé les participants, et ce dans le strict cadre de la loi. Le prix n'est plus modifiable au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ.

### Annulation/Modification de séjour du fait du participant

Tous nos séjours sont en nombre limité. Toute modification, interruption de séjour, quel qu'en soit le motif, et/ou toute renonciation à certaines prestations comprises dans le forfait ne pourront faire l'objet d'un remboursement de la part de HR LANGUAGE CLUB. Tout séjour réservé ou débuté reste dû. En cas de retour anticipé, aucun remboursement ne sera accordé. Nous vous recommandons de payer par carte bleue ou souscrire une assurance annulation/modification auprès de votre service financier. Excepté pour les retours anticipés dans le cadre de l'assistance rapatriement médical, les frais de retour et d'accompagnement éventuel sont à la charge du responsable légal.

### Délai de rétractation

Le délai de rétractation légal pour les achats en ligne ou à distance est de **14 jours**.

### Modification du fait de HRLS

HRLS peut se voir dans l'obligation, en cas de circonstances exceptionnelles ou d'empêchement majeur, de modifier un lieu de séjour, un programme et/ou ses prestations (ex. : nombre insuffisant de participants sur une ville de séjour). Dans cette éventualité, le centre proposera des prestations de remplacement sans supplément de prix. Le HRLS peut se voir dans l'obligation de modifier les dates et horaires de séjour :

-avant le séjour, en fonction des disponibilités et impératifs imposés par les compagnies aériennes, maritimes et ferroviaires.

- au moment du départ ou du retour, en raison de circonstances exceptionnelles (mouvements de grèves, changements d'horaires...) imposées par ces compagnies. HRLS s'efforcera de rechercher des solutions adaptées afin de garantir l'exécution du voyage aller ou retour organisé initialement par notre association. Les frais supplémentaires occasionnés par un changement de dates ou d'horaires restent à la charge du responsable légal.

### Annulation du fait du HRLS

Si le nombre de participants était insuffisant ou en cas de force majeure (sécurité des voyageurs, incapacité médicale du responsable local), HRLS pourrait se voir dans l'obligation d'annuler un séjour. Dans cette éventualité, HRLS informerait le participant au plus tard 30 jours avant le départ. HRLS proposera au participant un report de son inscription sur un séjour similaire ou un remboursement total des sommes versées. HRLS se réserve le droit d'annuler le séjour du participant qui n'aurait pas retourné tous les documents nécessaires dans le temps imparti pour la finalisation de l'inscription.

### Conditions particulières aux séjours linguistiques

#### - Pédagogie

La pédagogie des professeurs en séjours linguistiques est différente de celle habituellement pratiquée en France. Elle vient compléter les connaissances acquises en mettant l'accent sur l'expression orale. L'écrit occupe une place moins importante.

### Discipline et responsabilité civile du participant

Dans le cas où le centre constaterait qu'il ne peut plus assumer la responsabilité d'un jeune dont le comportement gênerait les autres participants, HRLS se réserve le droit de le renvoyer (renvoi disciplinaire immédiat) pour les raisons suivantes : mauvaise conduite ; mauvais esprit caractérisé ; infraction ; vol ; apport, usage, consommation, incitation à la consommation d'alcool et/ou de drogue ; inadaptation ; participant s'exposant à un danger moral ou physique. La décision de renvoi sera notifiée au responsable légal qui supportera les frais de rapatriement et de dégâts. HRLS aidera à l'organisation du voyage de retour de l'enfant seul. Aucun remboursement des sommes engagées ou dues ne pourra être réclaté. Le responsable légal s'engage alors à pouvoir le réceptionner ou, en cas d'impossibilité, à désigner une personne alternative ou à autoriser le participant à rentrer seul jusqu'à leur domicile. Dans le cas contraire et dans le cas où ils ne s'acquitteraient pas des frais engendrés par le renvoi, HRLS se verrait dans l'obligation d'en référer aux autorités compétentes et de leur remettre l'enfant. Le responsable légal, au titre de sa responsabilité civile individuelle, est responsable de la prise en charge des dommages causés à un tiers par le participant durant le séjour. L'assurance responsabilité civile de HRLS intervient en second rang. Dans tous les cas, nos accompagnateurs, afin d'éviter toutes plaintes abusives à l'encontre de nos participants, essaient dans la mesure du possible de constater sur place les dégâts, de remplir un formulaire détaillé, puis d'obtenir une facture ou un devis en cas de dommage matériel. Ils peuvent donner à titre consultatif leur avis sur le bien fondé de la plainte. Les dommages liés au vandalisme et à la dégradation volontaire restent de la responsabilité du responsable légal.

### **Réclamations**

Les réclamations doivent être notifiées par écrit en recommandé avec A.R. dans un délai d'un mois après la fin du séjour à l'adresse suivante : HR LANGUAGE SCHOOL 26 RUE DES EGLANTINES, GROUPE ELSY 97139 LES ABYMES. Si le participant rencontre une difficulté pendant le séjour, HRLS doit en être informé, afin de pouvoir agir en conséquence, assez rapidement pour que le participant puisse mener à bien la fin de son séjour. Une permanence d'urgence est prévue à cet effet, hors horaires administratif (9h-18h).

En aucun cas HRLS ne peut être considéré comme responsable d'éventuels pertes ou vols de bagages ou de biens personnels qui restent sous la surveillance entière du participant.

### **Utilisation de l'image**

HRLS se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures, ses sites web et ses documents de présentation. Les parents ou son représentant légal accepte l'utilisation des photos et vidéos prises lors des séjours.

Dans le cadre de photos individuelles, les parents ou représentant légal peuvent refuser la parution de ces photos, en nous le notifiant par courrier dans le délai d'un mois à l'issue du séjour.

### **Informatisation des données nominatives**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives vous concernant.

Les présentes conditions particulières de vente entrent en vigueur à la date de signature de celles-ci et peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par HRLS. Dans ce cas, la nouvelle version sera mise en ligne et s'appliquera automatiquement pour tous les clients à compter de la date de modification.